



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réouverture de la ligne de train de nuit « Paris-Berlin »

Question écrite n° 14987

Texte de la question

Mme Constance Le Grip attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet de la réouverture de la ligne de train de nuit « Paris-Berlin ». Après le grand succès en juin 2023 du « Pass Interrail franco-allemand » offert à des jeunes de 18 à 27 ans, lancé par M. Volker Wissing, ministre fédéral allemand des transports et son homologue français, M. Clément Beaune, la coopération franco-allemande dans le secteur des transports ferroviaires continue son chemin puisque, le 11 décembre dernier, la ligne « emblématique » de train de nuit dite « Nightjet » est de retour. En 2023, la coopération franco-allemande dans le domaine des transports a donc connu une réussite marquée par ces deux événements à fort écho médiatique et à visée écologique, soulignant l'alliance franco-allemande en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mme la députée se demande si les 10 millions d'euros de subvention de l'État français permettront de baisser significativement le prix du billet, qui est un frein majeur au choix du train par rapport à l'avion, en particulier pour les potentiels jeunes utilisateurs de cette ligne reliant les deux capitales. De plus, elle souhaiterait savoir, après l'annonce de la France de ne pas acheter de rames neuves avant 2025, quel rôle le moteur franco-allemand peut jouer pour synchroniser les achats des voitures de train de nuit avec la compagnie ferroviaire autrichienne ÖBB, en tête dans le secteur en Europe et qui gère la ligne Berlin-Paris.

Texte de la réponse

Le 11 décembre dernier a été inaugurée la ligne Paris-Vienne-Berlin, opérée par la SNCF, la Deutsche Bahn et la compagnie nationale autrichienne Österreichische Bundesbahnen (ÖBB). Cette ligne est opérée en commun avec la ligne Bruxelles – Vienne – Berlin. Le régime d'exploitation de la ligne est pour le moment de 3 aller-retours par semaine. Le soutien de l'État auprès de cette liaison permet aux opérateurs d'avoir une visibilité de financement pour la montée en puissance de la ligne, qui devrait devenir une liaison quotidienne à partir de l'automne 2024. La subvention de l'État sur la partie française de cette ligne, permet à ce jour sa circulation et donc l'existence d'une alternative écologique entre plusieurs capitales européennes. Il est raisonnable de penser que l'exploitation de cette liaison de manière quotidienne, permettra une meilleure visibilité de l'offre, et donc participera à sa popularité. L'augmentation de l'offre, ouvrira également la possibilité aux opérateurs d'avoir plus de souplesses commerciales en vue de remplir leurs trains, se traduisant par des prix plus accessibles par exemple, ou des réductions accessibles à certains publics, notamment les étudiants. Les ÖBB sont devenus ces dernières années le moteur des trains de nuits en Europe de l'Ouest, en leur donnant une nouvelle image, et répondant à des aspirations de nombreux européens de se déplacer en Europe de manière écologique. La Deutsche Bahn coopère avec la compagnie autrichienne sur l'exploitation, mais à notre connaissance pas sur le matériel roulant. Le Gouvernement français participe à ce renouveau des trains de nuit en finançant, en plus du train Paris-Vienne/Berlin sur la partie française, la desserte de nuit Paris-Aurillac depuis décembre 2023, s'ajoutant à la création de Paris-Nice et Paris-Tarbes en 2021. L'achat groupé en Europe d'un matériel commun pour les trains de nuit présenterait de grandes difficultés liées à la recherche d'un consensus sur les spécifications de ce matériel et à l'obtention d'une homologation dans tous les pays concernés. Outre le fait que les ÖBB ont déjà attribué leur marché de construction, cette démarche serait difficilement compatible avec un

renouvellement d'ici 2030 du matériel roulant de nuit en France, dont la démarche a été initiée en 2023.

Données clés

Auteur : [Mme Constance Le Grip](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14987

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 avril 2024

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#), page 769

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3494